RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ***DEPARTEMENT*** ***Haute-Garonne***	Loi du 5 Avril 1884 – Article 56 **EXTRAIT DU REGISTRE** **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** De la Commune de BELLESSERRE	**2026.34**

Séance du 02 septembre 2026

Date de convocation
28/08/2026

Début de séance :
21h22

Secrétaire de séance :
Anne Saint-Joan

Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Suffrages exprimés : 9
Nb de procuration : 0

Vote :
Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

*L'an deux mille vingt-six, **le 02 septembre 2026** à **21h22**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de **Sébastien NOEL**, le Maire, conformément à l'article **L.2122-8** du CGCT.*

Membres du Conseil municipal	Présents	Absents avec procuration	Absents sans procuration
NOEL Sébastien	X		
GARCIA Ève	X		
GALLAIS Xavier	X		
MOUNIR Béatrice	X		
GARCIA Guy	X		
BROCHARD Marie-Éliane	X		
TOULOUSE Jérôme			X
GALLAIS Cécile	X		
PRETE Damien			X
SAINT-JOAN Anne	X		
MONLON-BORREL Jean-Louis	X		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Délibération portant sur la modification du contrat VILLASSUR de Groupama

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal ;
- le contrat d'assurance **VILLASSUR – Plan d'assurance des collectivités** souscrit auprès de **Groupama** ;
- la proposition de modification contractuelle transmise par Groupama ;
- le numéro de souscripteur de la Commune de Bellesserre : **31404326** ;

Considérant

Que la Commune de Bellesserre est titulaire d'un contrat d'assurance **VILLASSUR – Plan d'assurance des collectivités** auprès de Groupama ;

Que Groupama a proposé une modification des conditions du contrat d'assurance, nécessitant l'accord de la Commune ;

Que cette modification permet de maintenir la couverture assurantielle nécessaire aux besoins de la collectivité et à la protection de ses biens et activités ;

Que la cotisation annuelle correspondant au contrat modifié s'élève à **1 150,13 € HT**, soit **1 269,02 € TTC** ;

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81148

DÉCIDE

Article 1er – Modification du contrat
D'approuver la modification du contrat d'assurance **VILLASSUR – Plan d'assurance des collectivités** souscrit auprès de **Groupama**, référencé sous le numéro de souscripteur **31404326**, conformément aux conditions proposées par l'assureur.

Article 2 – Cotisation
D'approuver le montant de la cotisation annuelle, fixé à :

- **1 150,13 € HT** ;
- **1 269,02 € TTC**.

Article 3 – Autorisation donnée au Maire
D'autoriser **Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente modification du contrat, notamment l'avenant ou tout document contractuel transmis par Groupama.

Article 4 – Dépense
De prévoir les crédits nécessaires au règlement de la cotisation au budget communal.

Article 5 – Exécution
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits,

Extrait certifié conforme par le Maire.
Le 02 septembre 2026
Le Maire, Sébastien NOEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81148